

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22-

54225

159006

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1624 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AKRAN ABDELAJADID

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : LOT 1 AIN HOUNE NR 469

CASABLANCA

Tél. : 639255272 Total des frais engagés : 5.846,20DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/04/2023

Nom et prénom du malade : AKRAN ABDELAJADID Age : 73ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

lumbosciatalgie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 08/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

237

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/01/2011	Consultation	3000.00	3000.00	Pr. Ass. HAFNIUS Neurologie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE CHAMPS plam&im 4 e h.s 19 33.88 - 0000113	19/11/2023	546,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	17/04/2023	- 100% - 44,66 m/m	5000,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

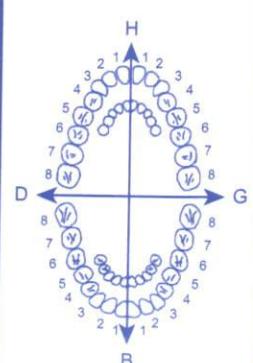
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le :

19/04/2023

سیدل لیبل
PHARMACIE CHEMS
Essalam H. Im. 4 Gh. 8 Lissaa
Casablanca 22 939 38

Mr AKRACH
Abdelmajid

99.00

1) oedex 10 mg

~~SV~~

1 gel/j matin et soir pdt
28 jours

133.00

2) ARCOXIA 90 mg

~~SV~~

4 caps pdt 7 jours

94.00

3) Regoflex

~~SV~~

1 cap x 2/j

pdt 7 jours

198.00

4) Nasalip

~~SV~~

1 applicat x 2/j

546.00

22.00

5) codex poudre 1000

~~SV~~

1 sp x 2

pdt 7 jours



Dr Aitours

LOT 211485
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

Arcoxia 90 mg

7 comprimés

P.P.V : 133,00 DH

24921

Distribué par MSD Maroc

0016-1

AMM 452/16 DMP/21/NTO

0016-1

3881



6 118001160044

GTIN: 06118001260850

LOT: 4019

MFG: 07/2022

EXP.: 07/2025

PPV: 94Dhs00



PPV:22DH20

PER:04/24

LOT:L1650

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le :

1 Mai 23

Mr. AURARI Abdelmejid

IRM médullaire

PATIENT âgé de 76 ans.

Présente une NCB bilat. +

Coma意识障碍 bilatérals

+ Deteriorer au niveau de la hanche droite.

↳ Prière de faire une
IRM médullaire +

Coeps sur hanches bilat.

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 54.635 / 2023 du 17/04/2023

Nom patient : AKRAM ABDELMAJID

Entrée 17/04/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 17/04/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CONSULTATION DE NEUROLOGIE	1,00		300,00 Sous-Total	300,00 300,00
Total Frais Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS

Total 300,00

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	300,00	300,00	0,00



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 54 732 / 2023 du 17/04/2023

Nom patient : AKRAM ABDELMAJID

Entrée 17/04/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 17/04/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
IRM MEDULLAIRE	1,00		5 000,00 Sous-Total	5 000,00 5 000,00
Total Frais Clinique				5 000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CINQ MILLE DIRHAMS

Total 5 000,00

Encaissements	Chèque			Total encaissé	Solde
	5 000,00			5 000,00	0,00

Ref Chq : 1300024/BP/

Hopital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
Service Radiologie
Tél : (+212) 529 00 44 66

CASABLANCA, le 17/04/2023

PATIENT : AKRAM ABDELMAJID

IPP : 151103105244IK

DATE NAISSANCE : 01/01/1949

NUMERO DOSSIER : 2300671572

IRM MÉDULLAIRE

TECHNIQUE : Coupes sagittales T1 et T2 à l'étage cervical, dorsal et lombaire.

Coupes axiales T2 au niveau cervical et lombaire

RESULTATS :

- A l'étage cervico dorsal :

- Respect de la statique cervico dorsale.
- CCO d'aspect normal. Absence d'anomalie osseuse focale suspecte.
- Protrusion discale à l'étage C3-C4 réduisant l'espace sous dural
- Saillie discale médiane à l'étage C4-C5
- Le cordon médullaire est de signal et de morphologie normaux.
- Absence d'anomalie des parties molles péri rachidiennes.

- A l'étage lombaire :

- Rectitude rachidienne. Absence d'anomalie osseuse focale suspecte.
- Remaniements arthrosiques à type d'ostéophytose marginale, début de tassement cunéiforme.
- Anomalie transitionnelle à type de lombalisation de S1.
- Discret pincement avec saillie discale paramédiane droite sur fond protrusif à l'étage L5-S1.
- Protrusion discale comblant les foramens à l'étage L4-L5
- Cône médullaire est de signal et de morphologie normaux.
- Pas d'anomalie des racines de la queue de cheval
- Absence d'anomalie des parties molles péri rachidiennes.

- BASSIN :

- Absence d'anomalie de signal osseux
- Respect des articulations coxo fémorales

CONCLUSION :

IRM médullaire mettant en évidence des remaniements arthrosiques étagés avec discopathie protrusive compressive en C3-C4 et paramédiane droite conflictuelle à l'étage L5-S1.

En vous remerciant de votre confiance

Signé : Dr LAFHEL Sarah